

Coopération avec les partenaires

Sur la scène humanitaire, l'UNHCR s'est engagé à travailler avec des partenaires pour assurer tous les aspects du financement et de l'exécution de ses programmes à travers le monde. Chaque année, le Haut Commissariat s'attache davantage à nouer d'authentiques rapports de collaboration avec d'autres acteurs, qu'il s'agisse d'institutions sœurs au sein du système des Nations Unies, d'organes de coordination de l'ONU, de gouvernements, d'organisations intergouvernementales, d'organisations non gouvernementales, d'entités du secteur privé ou de particuliers. Les initiatives de partenariat en cours sont amplement illustrées au fil des pages de *l'Appel global* 2005 ; le présent chapitre se limite donc à présenter quelques exemples essentiels, indiquant dans quelles directions cet engagement progresse.

Initiatives du système des Nations Unies

Par l'intermédiaire de son bureau à New York, l'UNHCR veillera à ce que des dispositions visant à garantir la sécurité physique des populations déplacées et des réfugiés rapatriés figurent dans les mandats, initiaux ou renouvelés, des missions de maintien de la paix. Dans une lettre commune, le Haut Commissaire et le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix ont exposé à grands traits, en avril 2004, le renforcement de la coopération entre l'UNHCR et le DPKO dans les domaines de la sécurité des réfugiés, des PDI et des rapatriés, du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, de la lutte contre les mines et du rétablissement de l'État de droit. Les systèmes d'information géographique (SIG), la chaîne d'approvisionnement et la logistique, la formation et les échanges de personnel figurent également parmi les domaines de coopération technique. En 2005, les efforts seront probablement centrés sur les sous-régions africaines qui sont en proie à des conflits incessants, ou dans lesquelles les efforts de paix déclenchent des mouvements de retour massifs.

En ce qui concerne la collaboration au sein du Comité permanent interorganisations (CPI), l'UNHCR

a participé au Groupe de travail pour la protection contre l'exploitation et la violence sexuelles dans les situations de crise humanitaire. Ceci a permis d'élaborer des outils et des dispositifs pour mettre en œuvre le bulletin que le Secrétaire général a publié à ce sujet. L'UNHCR dispensera des conseils et assurera un suivi par l'intermédiaire de son groupe de travail interne sur le Code de conduite.

L'Organisation s'est engagée à appuyer une approche concertée dans les opérations sur le terrain. En ce qui concerne le difficile règlement des déplacements internes de population, l'UNHCR s'efforce d'améliorer la prévisibilité de ses propres interventions face à de telles crises et de veiller à ce que son personnel de terrain collabore avec d'autres organisations. Le Haut Commissariat appuie le travail de la Division de l'action interinstitutions en faveur des personnes déplacées (IDD), mise en place par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA). Cette collaboration s'exerce notamment au Darfour occidental, où l'UNHCR étoffe ses équipes et assumera la responsabilité de renforcer la protection et la sécurité au sein d'une population de PDI estimée à 500 000 personnes, afin de les aider, à terme, à regagner leurs foyers. Lors de ces efforts, l'UNHCR travaillera en partenariat avec d'autres institutions de l'ONU et différentes ONG, sous la direction du Coordinateur des affaires humanitaires et du Coordinateur des secours d'urgence.

Au début de l'année 2004, l'UNHCR et l'ONU-HABITAT ont conclu un mémorandum d'accord (MOU) destiné à améliorer la coopération dans un certain nombre de domaines, notamment l'installation de systèmes de distribution de l'eau, la construction de sanitaires et la mise à disposition des réfugiés et des rapatriés de logements peu coûteux et respectueux de l'environnement. L'accord comporte également certaines dispositions concernant les droits de propriété et la restitution des biens immeubles, au profit des rapatriés et ou des réfugiés s'intégrant dans des communautés locales.

L'UNHCR et le PAM poursuivent leur étroite coopération, au travers de réunions et d'échanges de haut niveau, ainsi que lors des opérations sur le terrain.

Le Directeur exécutif du PAM a participé, en tant qu'orateur invité et expert à la 55e session du Comité exécutif de l'UNHCR, en octobre 2004, et la collaboration a été renforcée au moyen d'un MOU révisé, mis en œuvre dans quatre régions.

Un certain nombre d'initiatives visant à accroître la coopération bilatérale entre l'UNHCR et l'Organisation internationale du travail (OIT) sont en cours. L'OIT se joindra également à l'UNHCR et à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) dans un projet destiné à apporter une solution complète au problème du déplacement des Afghans. Parmi les initiatives multilatérales d'importance, associées à la problématique plus large des migrations internationales, citons la constitution du Groupe de

Genève sur les migrations (GMG), chargé d'étudier le lien entre l'asile et les migrations et les questions s'y rapportant. Le GMG réunit les chefs de secrétariat de l'OIM, de l'OIT, du HCDH, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et de l'UNHCR.

Coparrainage de l'ONUSIDA

En juin 2004, l'UNHCR est devenu l'un des parrains officiels du Programme commun sur le VIH et le SIDA (ONUSIDA). Dans les situations d'urgence, l'UNHCR a continué de prendre une part active au Groupe de



République démocratique du Congo : le PAM et l'UNHCR fournissent des vivres et des produits de base à d'immenses populations déplacées en Afrique, au Moyen-Orient, dans les Balkans et dans d'autres régions du globe. *UNHCR*

référence sur le VIH/SIDA, au sein du CPI. L'UNHCR, l'UNICEF et le PAM ont mis conjointement mis au point un programme d'options relatives au VIH, aux vivres et à la nutrition dans les situations d'urgence pour les réfugiés. Au titre de l'Initiative des Grands Lacs, l'UNHCR et ses partenaires mèneront diverses activités, financées par une subvention de la Banque mondiale, dans cette sous-région. Une autre initiative de lutte contre le VIH/SIDA sera menée avec *Save the Children* (Enfants et Développement), au bénéfice des réfugiés soudanais et somaliens en Afrique orientale et dans la Corne de l'Afrique. Les activités qui doivent être entreprises en collaboration en 2005 et au-delà de cette échéance sont présentées de manière plus détaillée dans le chapitre relatif aux Programmes globaux.

La Procédure d'appel global/consolidé (PAG)

En 2005, comme au cours des années précédentes, l'UNHCR sera pleinement impliqué dans tous les aspects de la Procédure d'appel global/consolidé – un cycle de programmation des interventions utilisé par les organisations sous la direction du Coordinateur des affaires humanitaires et facilité par l'OCHA. Dans les opérations sur le terrain comme au Siège, le personnel participe à des activités de planification stratégique, de coordination – qui aboutissent à la publication du document d'appel consolidé et à sa mise en œuvre – et de collecte de fonds. L'OCHA et l'UNHCR continuent de collaborer sur leurs différents processus de planification. Si l'Appel global présente les besoins budgétaires de l'UNHCR pour toutes ses opérations, les besoins financiers associés à l'appel consolidé interinstitutions sont indiqués dans le chapitre relatif au financement, la part de l'UNHCR dans l'enveloppe totale étant clairement précisée.

En 2003, les conclusions de quatre études sur le financement des opérations humanitaires ont conduit les membres du CPI à élaborer un tableau/cadre d'évaluation des besoins au titre de la Procédure d'appel consolidé. Pour juger des effets produits par ce cadre, il a été décidé de l'appliquer, à titre expérimental, au Burundi et dans la République démocratique du Congo. Ces deux pays ont également été retenus comme pays pilotes par l'initiative des Bonnes pratiques humanitaires. L'UNHCR continuera à appuyer les évaluations

de besoins coordonnées au titre de la PAG et jouera un rôle actif dans l'initiative des Bonnes pratiques humanitaires (décrise plus en détail sur le site : www.reliefweb.int/ghd/).

Au titre de ses efforts de défense de la cause, l'UNHCR participera aux activités du Réseau pour les conflits, la paix et la coopération pour le développement, mis en place par le CAD/OCDE, afin de veiller à ce que les besoins des réfugiés soient adéquatement pris en compte dans les directives du CAD. En outre, l'UNHCR s'attachera, en étroite coopération avec les membres du Réseau, à définir de bonnes pratiques, aptes à favoriser des approches communes et cohérentes face aux crises de réfugiés et à assurer efficacement la transition entre l'aide humanitaire et l'assistance au développement.

Coopération avec les ONG

L'UNHCR continue à forger des partenariats fructueux avec les ONG afin de réaliser ses objectifs fondamentaux, à savoir la défense de la cause, l'octroi d'une protection internationale et d'une assistance humanitaire et la recherche de solutions durables au sort des personnes relevant de sa compétence. En 2005 et au-delà de cette échéance, des projets novateurs donneront aux ONG un rôle élargi dans les activités de protection et de programmation. Dans ce contexte, l'UNHCR utilisera le partenariat comme un moyen pour réduire le hiatus entre les besoins des réfugiés et des personnes relevant de sa compétence, tels qu'ils ont été évalués, et les ressources disponibles.

Le Haut Commissariat définit son action de défense de la cause et formule ses politiques en étroite coopération avec de nombreuses ONG, individuelles ou réunies au sein de collectifs. Ainsi, les ONG jouent un rôle clé dans les Consultations annuelles tripartites sur la réinstallation, à l'occasion desquelles différents États, plusieurs ONG et l'UNHCR se réunissent chaque année pour faire le point sur les politiques et les programmes en cours. Les ONG ont participé au Forum du Haut Commissaire, qui s'est consacré aux trois grands axes de la Convention Plus : l'utilisation stratégique de la réinstallation, les mouvements secondaires illicites de réfugiés et de demandeurs d'asile et le ciblage de l'assistance au développement en vue de remédier durablement au sort des réfugiés.

Après les affaires d'exploitation sexuelle qui ont éclaté voici deux ans dans des camps de réfugiés d'Afrique occidentale, l'UNHCR s'est attaché à appuyer les efforts déployés par les ONG pour se doter des moyens nécessaires pour gérer les fautes professionnelles présumées de leurs collaborateurs. Ces efforts se poursuivent au sein d'un réseau interorganisations réunissant l'UNICEF, le PAM, l'UNHCR et différentes ONG. De plus, le Haut Commissaire a demandé à tous les Délégués d'entretenir un dialogue régulier et une coopération nourrie sur les questions de protection avec tous les partenaires non gouvernementaux.

Au fil des ans, l'UNHCR a maintenu ses accords de réserve avec différentes ONG, afin de renforcer ses moyens d'intervention en cas d'urgence, moyennant le déploiement d'un personnel qualifié dans les domaines de la protection des réfugiés, de la réinstallation, des services communautaires, de la sécurité sur le terrain, de la protection de l'enfance, de l'ingénierie, des télécommunications et dans d'autres secteurs essentiels. En tant que partenaires de protection, les ONG mènent différentes activités, allant de l'orientation juridique et de la participation au processus de DSR aux côtés de l'UNHCR, à l'appui et au suivi de la protection sur le terrain. Le Département de la protection internationale et la Division de l'appui opérationnel ont conjointement lancé, à titre expérimental, un Programme de formation à la protection à l'intention des partenaires de l'UNHCR. Le programme est destiné à susciter une vision commune de la protection internationale chez les partenaires, à illustrer la complémentarité entre la mission de l'UNHCR et les missions d'autres organisations et à promouvoir les normes juridiques internationales relatives à la protection des personnes relevant de la compétence de l'UNHCR.

De fait, cette collaboration avec les partenaires s'illustre dans les très nombreuses opérations que l'UNHCR mène sur le terrain. En Amérique centrale et en Amérique du Sud, le Haut Commissariat s'emploie à former, avec différentes ONG, des réseaux de protection assurant un éventail de services, allant de l'orientation juridique à l'octroi d'une assistance aux réfugiés urbains et aux personnes déplacées à l'intérieur des frontières. De la même manière, en Europe centrale et orientale, l'UNHCR œuvre, en association avec différents partenaires, au renforcement des capacités des ONG nationales, qui continueront de jouer un rôle dynamique dans la protection des réfugiés lorsque l'UNHCR réduira progressivement certaines de ses opérations. En

Afrique australe, l'UNHCR s'attache, en collaboration avec des ONG nationales et internationales, à dispenser des services juridiques et à diffuser des informations aux réfugiés urbains, tout en leur offrant des possibilités éducatives. En Asie et au Moyen-Orient, l'UNHCR continue de dispenser des formations aux ONG nationales et internationales, qui jouent un rôle de plus en plus actif dans les opérations d'urgence en faveur des réfugiés.

Partenariats avec les entreprises

Ces dernières années, l'UNHCR a entrepris d'instaurer des partenariats ambitieux et durables avec des sociétés multinationales, en vue de répondre à certains besoins des réfugiés qui ne sont pas pris en charge. Ces relations témoignent de la valeur ajoutée que le monde des entreprises peut apporter aux programmes de l'UNHCR. Au-delà de ses contributions strictement financières, le monde des affaires propose des idées novatrices et originales pour renforcer l'autonomie des réfugiés, ouvre de nouvelles portes à des entités du secteur privé et met à disposition des connaissances et des compétences pour accroître l'impact des interventions de l'UNHCR. À l'heure actuelle, l'Organisation s'engage dans des relations mutuellement bénéfiques avec différentes entreprises du secteur privé pour élargir la base de financement de ses programmes – et libérer ainsi des ressources susceptibles de concourir à la réalisation d'objectifs partagés. Le désir de voir des sociétés stables et des communautés prospères, que les réfugiés ont regagnées ou au sein desquelles ils se sont intégrés, est une motivation commune. Les partenariats noués avec Nestlé, Microsoft et Nike tirent le meilleur parti d'un éventail de compétences associées au métier de base de ces entreprises et mettent des ressources, des relations et des réseaux à la portée de l'UNHCR. En 2005, l'Organisation entend développer son programme de partenariat avec les entreprises. À cette fin, le Service du secteur privé et des affaires publiques sera heureux de répondre à toutes demandes de renseignements émanant du monde des affaires.

Le lecteur trouvera davantage d'informations sur la coopération de l'UNHCR avec ses partenaires au fil des pages de cet *Appel* et en particulier sous l'intitulé « Coordination », dans les chapitres consacrés aux pays.